

Les gouvernements doivent redresser le système d'épargne-retraite du Canada *Claude Lamoureux demande la tenue d'un sommet national sur la réforme des pensions*

Toronto, le 3 juin 2008 – Le Canada doit tenir un sommet national afin réformer notre système d'épargne-retraite, affirme Claude Lamoureux, ancien chef de la direction de l'un des plus importants régimes de retraite du pays.

S'adressant à l'Economic Club de Toronto dans le cadre de sa première allocution en qualité de conseiller spécial auprès de l'Institut canadien des actuaires, M. Lamoureux a demandé au ministre fédéral des Finances de convoquer, en novembre 2008, une rencontre des ministres responsables des pensions. Ce sommet traiterait d'un éventail de questions relatives aux pensions, notamment le déclin constant des régimes de retraite à prestations déterminées.

« Le tiers des Canadiens sur le marché du travail ne disposent d'aucune épargne en vue de leur retraite. Une bonne partie des deux tiers restants n'épargnent pas suffisamment pour s'assurer une indépendance financière à la retraite. Et pourtant, en dépit des nombreux avantages qu'ils présentent pour les Canadiens en tant que véhicule d'épargne-retraite, les régimes à prestations déterminées poursuivent leur déclin sous le regard impassible des gouvernements », se désole M. Lamoureux, récemment retraité du poste de président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

« Je suis profondément préoccupé de ce que les Canadiens n'aient plus, d'ici quelque temps, accès aux régimes à prestations déterminées. La perte de ce véhicule d'épargne-retraite attrayant, efficace et fiable et de ce pilier important du système d'épargne retraite du Canada serait désastreuse », ajoute M. Lamoureux.

Dans son allocution, M. Lamoureux a dressé la liste des avantages comparatifs des régimes à prestations déterminées par rapport aux régimes à cotisations déterminées, l'autre véhicule d'épargne-retraite associé aux milieux de travail. Les régimes à prestations déterminées, a indiqué M. Lamoureux, assurent aux participants une plus grande prévisibilité, aident les promoteurs à attirer et conserver les employés et offrent un meilleur rendement. Ils constituent en outre un fonds de capitaux permettant de financer des projets d'investissement à long terme qui procurent aux Canadiens des avantages sociaux et économiques.

M. Lamoureux a exprimé son appui à l'égard de trois solutions qui ont été proposées au gouvernement fédéral par l'Institut canadien des actuaires pour redresser la situation des régimes à prestations déterminées.

1. L'adoption de mesures législatives qui permettent la mise sur pied de fonds de sécurité de retraite entièrement provisionnés par le promoteur. Les cotisations au fonds seraient indépendantes des fonds de retraite, mais complémentaires. Les excédents du fonds qui ne sont pas nécessaires pour satisfaire aux engagements en matière de rentes de retraite pourraient être restitués au promoteur.

Document 208038

2. L'adoption de mesures législatives stipulant que les régimes de retraite à prestations déterminées doivent établir une marge de solvabilité cible. Les congés de cotisations ne seraient permis que lorsque l'excédent est supérieur à la marge de solvabilité cible.
3. La modification des règles fiscales de manière à permettre aux promoteurs de régime d'accumuler des excédents plus substantiels que la limite actuelle de 10 pour cent, ce qui accroîtrait la sécurité des prestations pour les participants des régimes.

Mentionnant qu'à l'heure actuelle, seulement quatre ministres des Finances au Canada sont responsables des pensions, M. Lamoureux fait valoir avec insistance que les ministres qui en sont chargés doivent commencer à harmoniser leurs efforts et amorcer un dialogue sur l'élaboration d'un ordre du jour national en vue de la réforme des pensions.

Tout en enjoignant au ministre des Finances fédéral, M. Flaherty, de lancer un sommet national sur la réforme des pensions, M. Lamoureux lui offre le soutien et la collaboration de l'Institut canadien des actuaires quant à l'organisation du sommet.

« Bien qu'il n'y ait pas de solution rapide au système de retraite, le moment est venu pour les gouvernements de prendre ensemble des mesures décisives afin de mettre en œuvre des réformes qui sont nécessaires », ajoute M. Lamoureux. « Un sommet national sur la réforme des pensions constitue un premier pas dans cette direction, soit vers un système d'épargne-retraite plus vigoureux et un avenir financier plus reluisant pour tous les Canadiens. »

En conclusion, M. Lamoureux a livré quatre messages fondamentaux :

1. les personnes qui sont intéressées par une réforme des pensions doivent unir leurs efforts;
2. tous les gouvernements doivent unir leurs efforts;
3. les employeurs ne se prêteront pas à un jeu où ils sont responsables des déficits mais ne peuvent partager les excédents;
4. il est impératif d'améliorer tant les régimes à prestations qu'à cotisations déterminées.

-30-

Pour obtenir des renseignements supplémentaires et pour fixer des entrevues :

Josée Racette, 613-236-8196, poste107

L'Institut canadien des actuaires est l'organisme professionnel de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. L'ICA fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

Pour obtenir une copie de l'Ordonnance de l'Institut sur les régimes de retraite, consultez le site www.actuaires.ca.